

SUEVRES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

Présents : M. Philippe LAMOUREUX, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Lydie BORDEAU, Mme Monique ZEPHIRIN, Mme Sylvie ROBINEAU, M. Raphaël PILLEBOUE, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Maryse PRETS, Mme Florence BOISSET, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Jean-Marc LEROUX, M. Frédéric DEJENTE, Mme Mélanie FERREIRA, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Roger-Pierre FERREIRA, Mme Annick DENIS

Absent excusé et représenté :

M. Olivier LAROCHE a donné pouvoir à Mme Florence BOISSET

Secrétaire : M. Jean-Yves LESIMPLE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10/11/2016

2. Finances :

- ♦ Budget primitif 2016 : Décision modificative n° 8 – Travaux en régie : 18 voix pour
- ♦ Budget primitif 2016 : ajustements budgétaires : 18 voix pour
- ♦ Acceptation d'un don d'un montant de 480 € : 18 voix pour

3. Travaux :

- ♦ Demande de subvention : Fonds parlementaires - Année 2017 – Reportée au prochain conseil municipal
- ♦ Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 – Reportée au prochain conseil municipal

4. Assainissement :

- ♦ Renouvellement du contrat d'entretien du réseau d'assainissement et des postes de relevage avec Suez (Sanitra Fourrier).
Considérant que le contrat conclu avec la société SANITRA FOURRIER assurant l'entretien du réseau d'assainissement est arrivé à échéance le 31 janvier 2016,
Considérant que la Société SUEZ (ancien SANITRA FOURRIER), propose d'assurer le pompage, le nettoyage et le curage des installations dans les mêmes conditions que dans le contrat précédent, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, décide de renouveler le contrat avec la société SUEZ (SANITRA FOURRIER).

5. Foncier : Servitude de passage en terrain privé pour le passage du réseau d'assainissement collectif.

6. Cimetière :

- ♦ Proposition de modifications du règlement : réétudier lors du prochain conseil municipal
- ♦ Proposition tarifaire

Suite à la commission cimetière du 22 novembre 2016, et considérant qu'aucune augmentation n'a été faite depuis le 9 décembre 2004, Madame Sylvie ROBINEAU, Adjointe en charge du cimetière propose de réétudier les prix des concessions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, arrête les barèmes applicables au 1er janvier 2017 pour :

A) l'espace cinéraire :

Désignation	Achat	Renouvellement
une case dans le columbarium (4 urnes) – 30 ans	1 200.00 €	600.00 €
un caveau-urne « caveau + dalle granit » (4 urnes) – 30 ans	600.00 €	300.00 €
une dispersion des cendres au jardin du souvenir y compris plaque à graver sur le lutrin – 30 ans	300.00 €	150.00 €

B) Les concessions funéraires

Type de concessions	Achat ou renouvellement	Nouveau tarif
15 ans (maximum 3 places)		80.00 €
30 ans avec ou sans caveau (maximum 3 places)	80.00 €	120.00 €
50 ans avec caveau (maximum 3 places)	160.00 €	200.00 €

7. Coopération intercommunale

- ♦ Approvisionnement en fioul domestique : convention de groupement de commande avec la Communauté de communes Beauce Val de Loire
Monsieur le Maire explique que la CCBVL, compte tenu des volumes consommés annuellement, doit procéder à la passation d'un marché public pour l'approvisionnement en fioul des trois écoles dont elle assure la gestion directe. Il précise que la CCBVL propose aux communes, aux syndicats scolaires et au syndicat d'élimination des ordures ménagères de Mer de grouper leurs commandes avec les siennes afin de faire bénéficier l'ensemble des collectivités concernées de tarifs négociés collectivement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour : d'adhérer au groupement de commandes pour l'approvisionnement en fioul domestique et d'autoriser le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

8. Informations diverses

- ✓ Calendrier des réunions du Conseil Municipal pour 2017
 - 12 janvier - 9 février - 9 mars - 6 avril - 11 mai - 8 juin
 - 6 juillet - 7 septembre - 12 octobre - 9 novembre - 14 décembre
- ✓ Rappel des dates des prochaines élections :
Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017 de 8 h 00 à 19 h 00
Elections législatives : 11 juin et 18 juin 2017 de 8 h 00 à (horaires pas encore fixés)

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Monsieur le maire informe qu'il existe un ordre du jour complémentaire et demande aux membres présents s'ils acceptent de l'étudier. Les membres décident d'examiner l'ordre du jour complémentaire.

- Dénomination du sentier rural au lieu-dit « Les Bassonnes »
Vu la délibération en date du 10 septembre 2015 relative à l'aliénation du sentier rural situé au lieu-dit « Les Bassonnes » entre les parcelles cadastrées section AZ n° 18, 19, 361 et 362.
Il y a lieu de baptiser ce sentier rural afin que tous les acteurs lors de l'enquête publique abordent ce sujet de la même façon. Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour :
 - adopte la dénomination « **petit sentier de Bassonnes** »,
 - charge Monsieur le maire de communiquer cette information.
- Nomination du commissaire pour l'enquête publique relative à l'aliénation du sentier rural situé au lieu-dit « Les Bassonnes »
- TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) : candidature à l'appel à projet
Monsieur le Maire expose :
Dans le cadre d'une candidature de la CCBVL à l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, les communes membres pourraient bénéficier de subventions (dans la limite de 20% d'autofinancement) pour des actions entrant dans les domaines requis.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les actions suivantes dans le cadre de cet appel à projet :
 - Audit de l'éclairage public,
 - Rénovation énergétique de la future maison de santé (passage de la classe C à la classe A),
 - Achat d'un véhicule électrique pour la police municipale (coût n'incluant pas le bonus écologique),
 - Mise en place d'un chauffage géothermal dans la future maison de santé,
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 18 voix pour, d'inscrire les actions susnommées au programme d'actions de la candidature à l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- Indemnité de conseil allouée au Receveur municipal : Le conseil municipal décide par 8 abstentions et 10 voix pour d'accorder au receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 %. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983.
- Ressources humaines : Le Conseil Municipal décide par 18 voix pour, le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à des nécessités de service sur un emploi non permanent dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement d'activité. L'emploi ainsi créé à temps non complet pour la durée hebdomadaire de 17.50/35ème fait référence au grade d'adjoint administratif - Echelle C1 de rémunération.

Suèvres, le 20/12/ 2016

Philippe LAMOUREUX – Maire